62e ANNEE. — N° 44 MERCREDI 12 AVRIL 1922

10 c. **Journal du Lot** 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— de —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les risques possibles de la Conférence de Gênes. — Lloyd George proposerait un « congé » militaire. Quelle confiance peut-on faire à l'Allemagne ? — Les Soviets cultivent toujours l'arrogance et la menace.

La Conférence de Gênes est enfin commencée.

Elle s'ouvre dans une atmosphère d'observation mutuelle et de réserve : les plus optimistes, comme les Britanniques et les Allemands, éprouvent eux-mêmes quelques appréhensions.

Et comment en serait-il autrement?

Pour la première fois, depuis la grande-guerre, toutes les nations de la vieille Europe vont se rencontrer: Alliés, ennemis et neutres sont invités à collaborer à une œuvre dont l'ampleur dépasse tout ce que les concerts de nations avaient connu jusqu'ici.

Il est bien entendu — et la toute récente entrevue Poincaré-Lloyd-George l'a confirmé, — qu'on ne touchera ni aux traités ni aux réparations.

On envisagera seulement le côté économique et financier des problèmes d'après-guerre. Le but poursuivi est le rétablissement en Europe de la paix économique, de la confiance réciproque des peuples.

Problèmes généraux, vastes ; problèmes ardus, voire peut-être insolubles.

Ne dépendent-ils pas de conditions morales et psychologiques tout autant que de conditions matérielles, économiques ?

L'Assemblée générale des Etats européens qui se tient à Gênes pourra-t-elle préparer ce redressement moral, précurseur nécessaire du redressement économique !

Nous ne le pensons pas.

La question n'est pas « mûre » : la Conférence ne peut donner ce qu'on attend d'elle.

Dès lors, nous en apercevons le danger : que vont penser les peuples auxquels on aura offert une nouvelle chimère ?

Déçus, ils ne pourront manquer d'exprimer leur mécontentement.

Et vers qui s'exhaleront leurs plaintes ?

Vers les mauvais bergers qui auront abuser de leur confiance ?

Il n'est pas impossible.

Mais il est plus probable que ces mauvais bergers chercheront une diversion et accuseront tel ou tel de l'échec des négociations.

Au total, nous risquons fort d'assister à une recrudescence des animosités de peuples à peuples.

⁂

Au seuil même de la Conférence, voici qu'une partie de la presse britannique prête à Lloyd George l'idée de poser à Gênes la question de la limitation des armements terrestres.

On n'a pas oublié qu'il y a un mois Lloyd George avait songé un moment à présenter à Gênes des propositions dans ce sens.

Il n'est pas impossible qu'il reprenne son idée.

Lloyd George regrette toujours que l'initiative de Washington n'ait pas été prise par Londres. Il voudrait bien, pour son pays, quelque chose comme l'équivalent de la conférence du désarmement naval.

D'un autre côté, devant les perspectives sans cesse croissantes d'insuccès pour le programme de restauration économique, le projet de désarmement terrestre constituerait un dérivatif : quel succès pour Lloyd George si un « congé » militaire de dix ou de quinze ans était *signé* !

Nous soulignons à dessein *signé*. Car un tel projet ne serait pas exécuté.

Pense-t-on que l'Allemagne daignera limiter ses armements ? Avant la guerre, elle a repoussé toutes propositions de cette nature. Depuis lors, tout un état-major, animé de l'esprit de revanche, prêche la révolte. Et puis, croit-on vraiment, que l'Allemagne qui n'estime que la force acceptera, *en fait*, de réduire sa force?

Oh, elle nous fera toutes les promesses qu'on voudra ! Elle apportera toutes les assurances qu'on exigera ! Mais sa bonne volonté n'ira pas au-delà des paroles : en cachette, ou même ouvertement et avec cynisme, elle poursuivra sa propagande de haine, et ses armements en vue de la nouvelle guerre !

Non, si on avait voulu vraiment préparer la limitation des armements terrestres, il fallait confier la préparation de cette tâche à la Société des Nations : elle seule peut mener à bien une entreprise de cette nature.

A condition, toutefois, qu'on mette à sa disposition ce que les délégués de la France ont vainement réclamé, une sorte de gendarmerie internationale, chargée de faire respecter les décisions de la Société.

C'était l'unique méthode de -désarmement acceptable par la France !

C'était l'unique méthode qui pût être féconde.

C'est pourquoi, sans doute, on s'est hâté de l'écarter !

⁂

Et les Soviets, espère-t-on qu'ils désarmeront ?

Oublie-t-on qu'après avoir organisé la révolution autour de ce programme : suppression du militarisme, suppression des armées ! ils possèdent l'armée la plus puissante ?

Oublie-t-on que cette armée est moins destinée à la protection qu'à l'offensive, que le but poursuivi sans dissimulation par les Soviets est la prédication bolcheviste et la conversion, de gré ou de force, de tous les peuples au *credo* communiste ?

On se leurre étrangement en escomptant des Lénine, Trostky, Tchitchérine et consorts, l'abandon de leurs desseins de révolution mondiale.

A aucun moment, ils n'ont cessé de proférer des menaces à l'adresse des gouvernements bourgeois et capitalistes.

Leur arrogance s'est même accrue devant certaines abdications renouvelées.

A la veille même de cette conférence de Gênes, où leur présence constitue comme une promesse de reconnaissance de leur régime, c'est la menace à la bouche, qu'ils se présentent encore.

A Gênes, leurs délégués résument leurs sentiments, pour le *Weekly Dispatch*, dans cette parole :

« On nous invite à venir à Gênes parce que l'Europe ne peut pas se passer de nous. »

Et Tchitchérine ajoute ce commentaire :

« Les gouvernements hostiles aux Soviets, a déclaré Tchitchérine, seront contraints par les nécessités économiques et aussi par la pression exercée sur eux par leurs propres peuples, d'entrer en relations commerciales avec nous. »

Tchitchérine ne fait que reprendre à son compte le thème favori de Lloyd George : pour vivre, la Grande-Bretagne a besoin du marché russe.

Reste à savoir, si la Russie, dévastée, ruinée, exsangue, agonisante, offrira aux hommes d'affaires d'Outre-Manche, un marché suffisamment rémunérateur !

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Arrivée des Français à Gênes

MM. Barthou et Colrat sont arrivés dimanche à 9 heures, par le Rome-express.

Ils ont été salués sur le quai de la gare par M. Facta, président du conseil d'Italie, et M. Schanzer ministre des affaires étrangères, ainsi que les autorités locales et tous les membres de la délégation française.

Après un court et cordial entretien avec les deux ministres italiens, MM. Barthou et Colrat ont gagné en automobile la villa Régio, à Quarto, faubourg de Gênes, à environ 8 kilomètres de la ville.

Sur leur passage, la foule, assez peu nombreuse, en raison de l'heure matinale, a salué respectueusement les représentants français.

Télégramme de M. Barthou au roi d'Italie

Au moment de son arrivée à Gênes M. Barthou, président de la délégation française, a envoyé au roi Victor-Emmanuel, la dépêche suivante :

« Au nom de la délégation française, je prie Votre Majesté d'agréer l'hommage de notre profond respect pour sa personne et de mes sentiments d'amitié pour la grande nation italienne. »

La Conférence de Gênes

La Conférence économique internationale, qui réunit les délégués de 34 puissances, toutes européennes, à l'exception du Japon et des Dominions britanniques, a été ouverte lundi à 3 heures, par une séance solennelle publique dans le palais historique de San Georgio.

La Grande-Bretagne est représentée par neuf délégués ; l'Italie, la France, l'Allemagne, le Japon, la Russie par cinq ; la Belgique par quatre : l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie, la Yougoslavie, l'Espagne, par trois ; la Bulgarie, le Danemark, l'Esthonie, la Finlande, la Grèce, la Lettonie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Suisse, la Suède, la Hongrie par deux.

Chacune des délégations est accompagnée, en outre, d'un certain nombre de secrétaires.

Quelques minutes avant 3 heures, chacun est en place. La salle ressemble à un hémicycle de Parlement. Des poignées de main et des saluts s'échangent. Lorsque M. Facta, président de la Conférence, prend place à son fauteuil, un grand silence se fait. La salle est debout, soudainement attentive. Le moment est solennel.

La Conférence économique de Gênes est commencée. Les pouvoirs de M. Facta étant officiellement confirmés par l'assemblée, le président du Conseil italien prononce son discours d'ouverture.

M. Facta salue les délégués : il rappelle le but de cette Conférence. C'est le début d'une grande œuvre internationale. Ici, ajoute-t-il, il n'y a ni amis, ni ennemis, ni vainqueurs, ni vaincus. Ici est effacé le souvenir des haines nées de la guerre. Il faut que chacun affronte la tâche avec sérénité et avec la volonté d'aboutir.

MM. Barthou et Tchitcherine également ont pris la parole.

Les paiements allemands

Le chancelier, M. Wirth, a demandé, dans un memorandum à la commission des réparations, que l'Allemagne n'ait pas à payer les premiers versements en or qu'elle doit faire afin de ne pas gêner son ravitaillement.

Des experts seraient nommés, sur la demande du gouvernement allemand, pour examiner les ressources financières du pays.

La commission n'a pas encore fait connaître sa réponse.

L'alliance franco-anglaise

Dans un discours prononcé à Dundée, M. Churchill a déclaré notamment :

« Le pacte proposé entre la France et l'Angleterre pour défendre le territoire français en cas d'agression non provoquée liera indissolublement cœurs à cœurs les Français et les Anglais. »

L'orateur est heureux à la pensée qu'aucun gouvernement français ne consentirait à négliger un pareil élément de force. Il ne s'agit pas ici d'une politique ayant pour but de créer des conflits ni d'une politique de militarisme en Europe ou en Allemagne, mais bien d'une politique ayant pour objet de sauvegarder la paix.

22 évêques assassinés par les bolcheviks

L'archevêque de Kiew a télégraphié à l'archevêque de Canterbury que, de 1917 à 1920, les bolcheviks avaient assassiné 22 évêques, dont 9 avaient été cruellement torturés.

Le gouvernement hongrois reste républicain

L'évêque comte Jean Mikes, chez qui l'ex-roi Charles était descendu lors de sa première tentative de coup d'Etat, est venu dimanche dernier à Budapest pour tenter une action en vue de faire reconnaître par le gouvernement et par le parti gouvernemental hongrois sur la base de l'ordre de succession de la maison des Habsbourg, le fils aîné de l'ex-roi, l'archiduc Othon, comme roi de Hongrie.

Jusqu'à la majorité de l'archiduc, un régent aurait été nommé, de préférence le comte Apponyi, ou éventuellement le gouverneur amiral Horthy. L'évêque voulait entamer des pourparlers avec le gouvernement. Il avait demandé une audience au gouverneur. Celui-ci a refusé de le recevoir, déclarant qu'il s'en tenait strictement à la loi de déchéance de 1921.

Complications d'Extrême-Orient

On confirme officiellement que les troupes japonaises de Sibérie ont reçu l'ordre de refouler les contingents bolchevistes qui ont pénétré dans la zone neutre, au nord de Vladivostock.

D'autre part, le mauvais vouloir des représentants du gouvernement communiste de Tchitcha a provoqué une rupture des négociations.

La guerre civile en Chine

Quarante-huit trains remplis de troupes sont prêts à venir en Mandchourie.

On s'attend à ce que la censure soit appliquée.

Notre programme naval

A la suite du vote du Sénat, relatif à la répartition des crédits afférents aux constructions neuves du programme naval, la répartition des unités à construire a été modifié comme suit :

Seront construits dans les arsenaux: à Cherbourg, 4 grands sous-marins ; à Brest, 2 croiseurs, un grand sous-marin ; à Lorient, un croiseur, 2 contre-torpilleurs ; à Toulon, un grand sous-marin.

L'industrie privée construira 4 contre-torpilleurs, 12 torpilleurs et 6 petits sous-marins.

6.000 officiers devront quitter l'armée

D'après la « France Militaire », le projet de loi des cadres déposé par le gouvernement, ramène l'effectif des officiers de l'armée active à 25.000.

Cet effectif étant actuellement de 35.000, c'est donc 10.000 officiers qui devront disparaître de l'armée active. Il est vrai que, dans ce chiffre de 10.000, il faut compter environ 4.000 officiers appartenant au cadre latéral qui doivent disparaître lorsqu'ils auront 15 ans de service. C'est donc en chiffres ronds 6.000 officiers, à titre définitif, qui devront quitter l'armée.

CHRONIQUE LOCALE

LES DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS

Dans son examen des crédits additionnels à l'exercice 1921, qui s'élèvent à 1 milliard 850 millions, la Commission des Finances du Sénat a repoussé tous les dépassements aux crédits limitatifs, c'est-à dire ne venant pas en exécution d'une loi.

Elle a, en outre, inséré dans le rapport de M. Henry Bérenger une clause réclamant des sanctions disciplinaires contre les principaux auteurs des dépassements de crédits.

Cette nouvelle que les journaux ont annoncée, ne manque pas d'intérêt. Elle prouve qu'au Parlement il y a toujours quelques membres qui font ce qu'ils peuvent pour empêcher la gabegie et ramener à des proportions plus normales les dépenses effroyables que commettent certaines administrations.

Mais ce n'est pas la première fois que l'on parle de prendre des mesures contre les dépenses exagérées : depuis 1919, c'est bien le dixième vote émis en ce sens soit par la Chambre soit par le Sénat.

Et les dépenses restent toujours élevées.

Sans doute, ceux qui proposent de mettre un frein à ces dépenses sont de bonne foi, pleins de bonne volonté : d'autre part, ils sont approuvés par la très grosse majorité de leurs collègues.

Celui qui signale des dépenses scandaleuses reçoit l'approbation de tous ceux qui l'écoutent : sur l'instant, tout ce qu'il propose, enquêtes, sanctions disciplinaires, tout est adopté.

Mais, le lendemain, la réflexion aidant, et les interventions survenant, les approbateurs de la veille disent : « Ah ! c'est embêtant, cette histoire-là. Il y a un tel, un ami, qui risque d'être frappé. »

Et à l'interpellateur applaudi, la veille, on murmure discrètement : « Vous savez, nous pensons comme vous. Vous avez raison de protester. Nous vous avons approuvé. Nous sommes de cœur avec vous. Il faut arriver à une politique d'économies de compression de dépenses. Mais, vous comprenez, pour cette fois, n'insistez pas. C'est dans mon département que l'on a constaté pareille gabegie. Alors... »

Et comme plusieurs départements sont dans ce cas, l'interpellateur approuvé en séance publique, ne voit jamais appliquer les sanctions préconisées et promises.

Et la gabegie continue : les crédits limitatifs sont toujours dépassés.

Voilà 3 ans que le même refrain est toujours répété en chœur : « Faisons des économies : frappons les auteurs des dépenses exagérées. »

Il n'a pas changé, on le répètera encore longtemps, on ne fait pas d'économies, on donne de l'avancement, on décore les auteurs des dépenses exagérées.

Le Parlement est en congé depuis samedi: au cours de la prochaine session, soyez certains qu'un autre rapporteur soit au Sénat, soit à la Chambre répètera le même refrain sur les économies, et fera voter les mêmes sanctions disciplinaires contre les auteurs des dépenses exagérées et autres gabegies...

LOUIS BONNET.

Mutations

MM. Belloc, Belon, Besséde, Carles, Célarié, Clavel, Espitalié, Fabre, Fauré, Géraud, Larroque, Loubredou, Machicot, Massot, Moncassin, Plantier, Périé, Rescoussier, Richasse, Teissié-Solier, Ton, lieutenants au 9e passent au 7e d'infanterie.

MM. Bories, Planches, St-Amans. Vidal, sous-lieutenants au 9e passent au 7e.

Subvention

M. Emile Delmas, l'actif député du Lot, vient de recevoir du Ministre de l'agriculture, la lettre suivante :

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur une demande que m'aurait adressée la Commune de Sonac, en vue d'obtenir une subvention pour la construction d'un abreuvoir-lavoir.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que mon Administration n'a pas été encore saisie de cette affaire. Toutefois bonne note est prise de votre recommandation et vous pouvez être assuré que dès que la demande en question me sera parvenue, elle fera l'objet du plus bienveillant examen.

Veuillez agréer etc., etc...

Exonération

Les communes de Luzech et de Puy-l'Evêque, en raison de l'ancienneté du bureau télégraphique municipal, seront exonérées à partir du 1er juillet 1922, des frais de la distribution des télégrammes, messages et avis d'appel.

Enseignement

Liste dressée par le Conseil départemental des instituteurs et institutrices à promouvoir de la 6e à la 5e classe avec effet du 1er janvier 1922:

MM. Pezeret, instituteur à Saint-Cirgues ; Solacroup, à Bagnac ; Mlle Castagné, au Roc ; Mme Karkowski, à Benneviole ; Joanin, à Dégagnazès; Mme Bennet, à Latouille-Lentillac ; Mme Magné, à Quissac ; Mme Larrieu, à Cuzance ; Mlle Marcouly, à Lentillac-Lauzès ; Mlle Andral, à Cardaillac ; Mme Pradayrol, à Fajoles ; Mme Tauran, à Molières ; Mlle Bladanet, à Pradelles (Durban).

Le Conseil départemental a émis l'avis que le nombre des élèves à admettre à l'Ecole normale d'instituteurs soit porté de 3 à 6, à l'Ecole normale d'institutrices à 10 élèves.

Pour la Caisse des Ecoles

A la suite de la représentation de Carmen, organisée en faveur de la Caisse des Ecoles, une somme de 1.000 francs a été remise au trésorier de cette Caisse.

Une quête faite pendant la représentation avait produit 150 francs.

Mairie de Cahors

Les bénéficiaires de l'assistance aux femmes en couches et de la prime d'allaitement sont avisées que le paiement des allocations aura lieu le jeudi, 13 avril courant, de 14 à 16 heures au Bureau de Bienfaisance.

Elles devront au préalable, retirer le bon de paiement qui est déposé au Commissariat de police.

La fermeture de la pêche fixée au 18 Avril

Aux termes du décret du 5 septembre 1897, la période d'interdiction de la pêche commence normalement le lundi qui suit le 15 avril ; elle est retardée de 24 heures lorsque ce lundi est un jour férié. Le cas se reproduisant cette année, la période d'interdiction ne commencera que le mardi 18 avril.

Conférence

On annonce qu'une conférence sera faite au théâtre de Cahors par M. le Commandant Renaud, le jeudi, 20 avril sur le sujet suivant : *La Pologne d'aujourd'hui et nous.*

Bal des ouvriers coiffeurs

Le jeudi 27 avril aura lieu le Grand Bal de Charité, organisé par les ouvriers coiffeurs de notre ville, dans la somptueuse salle du Palais des Fêtes, magnifiquement décorée pour la circonstance, le Comité d'organisation n'ayant rien négligé pour donner à cette belle fête l'éclat et le prestige qu'elle mérite.

Les adhésions déjà nombreuses, nous permettent de prévoir une recette fructueuse pour les Œuvres de bienfaisance, et nous prévenons les personnes désireuses d'assister à ce bal, qu'un nombre de cartes assez restreint est encore à leur disposition chez les ouvriers coiffeurs.

Un contrôle très sévère sera exercé à l'entrée.

Le Comité.

Probité

M. Louis Mandégou, garçon au café de Bordeaux, a trouvé sur la terrasse du café un portefeuille qui contenait une somme importante.

Il l'a rendu à son propriétaire qui était le chef du personnel du Cirque Rancy. Félicitations.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous apprenons la mort de M. Charles Labie, receveur de l'Hôpital-Hospice de Cahors, décédé mardi matin à l'âge de 58 ans, après une longue et douloureuse maladie.

Avec M. Labie disparaît une des plus sympathiques figures cadurciennes. D'une bienveillance toujours exquise, M. Labie entretenait les meilleurs rapports avec tous ceux qui l'approchaient.

Il n'avait que des amis et sa mort a provoqué en ville d'unanimes regrets.

Nous saluons respectueusement la mémoire de cet homme de bien, et nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Une forte tête

Un jeune homme de Goujounac, nommé Victor Delbit, 22 ans, cultivateur dans cette localité, avait trouvé plaisant de grimper sur la toiture du four communal au moment où les habitants du village allaient cuire leur pain et de faire couler de l'eau dans le four.

Les habitants de Goujounac, dont le pain ne cuisait pas, ne tardèrent pas à découvrir la cause de leurs ennuis et Delbit fut admonesté vigoureusement. Il n'hésita pas cependant à tenir tête aux villageois mécontents, les menaça d'un revolver et déclara qu'il saurait bien se servir de son arme si on le serrait de trop près.

Plainte a été portée à raison de ces faits au parquet de Cahors et le mauvais plaisant sera poursuivi devant les juges correctionnels pour menaces de mort sous condition.

Accident du travail

Un ouvrier de la gare de Cahors, nommé Georges Coupy, dix-neuf ans, était occupé à réparer une machine à vapeur, lorsque le levier dont il se servait, glissa dans sa gache et lui écrasa, en tombant, un doigt de la main droite.

Cet accident entraînera une incapacité de travail de huit jours.

Orage

Lundi soir, vers 4 heures 1/2, un orage a éclaté sur Cahors. La pluie est tombée en grande abondance et le tonnerre s'est fait entendre. Tant mieux, a-t-on dit :

Mais il serait temps que la pluie cessât dans l'intérêt de tout le monde et des agriculteurs.

Car si l'on en croit un autre dicton, on ne saurait être rassuré sur le sort des moissons.

En effet, il a plu le jour des Rameaux, durant toute la matinée.

Quand pléou sur l'rompan,
Pléou sur lou boulan.

Ecoles pratiques de commerce et d'industrie

Un examen pour l'obtention de bourses dans les Ecoles pratiques de commerce et d'industrie aura lieu à la Préfecture du Lot le mardi, 6 juin 1922.

Les demandes d'inscription devront être faites avant le 15 mai. Elles spécifieront s'il s'agit d'une bourse d'internat ou d'une bourse d'entretien.

L'âge des candidats est fixé à 12 ans au moins et 15 ans au plus au 1er octobre 1922.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la Préfecture du Lot (1re division).

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN (1) bat TOULOUSE LALANDE OLYMPIQUE (1) par 9 points à 5 (3 essais non transformés à 1 transformé).

Le match d'avant-hier mettait en présence une équipe Toulousaine réputée et l'Aviron Cadurcien (1). Lalande Olympique avait amené un quinze de premier choix, nous avons reconnu parmi ses hommes d'excellents joueurs selectionnés pour la Coupe Rérole.

Cette équipe très athlétique a fait une impression profonde lors de son entrée sur le terrain. La rencontre fut cependant à l'avantage de nos équipiers qui, par leur courage et leur brillante défense réussirent à briser les élans adverses.

Les Toulousains, au bout de quelques minutes, s'installent dans le camp Cadurcien; ils y resteront longtemps, mais malgré leur ardeur et leurs combinaisons à la touche, leurs essais constants d'interception, ils ne peuvent conclure. Vers la fin de la mi-temps Cahors réussit à se dégager. L'arrière et le demi d'ouverture ont trouvé successivement plusieurs touches heureuses.

La deuxième mi-temps présente un caractère tout différent. Les Avironnais attaquent constamment; les avants en mettent; le jeu devient plus rapide et sur une attaque classique nos 3/4 chargent et Combalbert en une foulée magnifique va marquer un superbe essai. Cahors envahit le camp Toulousain; mêlée près des buts adverses, Hormières réussit à marquer à son tour deux autres essais en coin. Aucun n'est transformé.

Les Toulousains réagissent et remontent aux 22 de l'Aviron; après une infructueuse tentative de droop, à la suite de plusieurs mêlées sur nos buts, l'essai des visiteurs est marqué. Un coup de botte magistral le transforme. La partie continue plus dure, rien ne passe et la fin est sifflée alors que les blancs et bleus étaient en camp Toulousain.

L'Aviron possède de bons avants qui jouent avec cœur, mais ils n'ont encore que des combinaisons embryonnaires qui ne leur permettent point de mettre en valeur des qualités athlétiques certaines et c'est vraiment dommage. Quand une société possède des individualités comme Philipot, Alazard, Chastaing, Durand, Combrouze, Fabre, Bonneville, Iches et Rollès, il semble primordial de coordonner en des combinaisons scientifiques un jeu trop souvent décousu.

Les trois-quarts et le 1/2 d'ouverture furent eux-mêmes. Lacoste et Miquel fournirent de bons efforts et une bonne partie.

M. Escoffre remplaça, ce dont nous le remercions M. Pasquier et arbitra strictement et loyalement.

♣

Dimanche prochain jour de Pâques, la très belle équipe première de Moissac rendra à l'Aviron sa visite. Ce jour-là Cahors présentera un 15 peut-être plus puissant qu'avant-hier. Il le faudra bien, les visiteurs jouent très vite et très scientifiquement, et si l'Aviron Cadurcien veut un score à son avantage il est de toute nécessité que nos hommes jouent avec ardeur et surtout avec cohésion.

Nous espérons qu'un public très nombreux voudra assister à ce match qui promet d'être *un des plus brillants de la saison.*

La Commission.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 27 mars au 1er avril 1922, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure: 17 hommes, 1 femme.

En extra : 2 hommes, 3 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 8 hommes, 7 femmes.

Un accident place Gambetta

Un jeune mécanicien, nommé Lacroix, a été victime d'un accident, vendredi, à 15 heures, dans les circonstances suivantes :

Cet homme se servait d'un cric pour soulever une voiture automobile qu'il réparait sur la place Gambetta, devant le garage de M. Delcros. L'instrument avait été placé sur une brique qui s'effrita et le mécanicien eut le pouce de la main gauche pris entre le châssis de la voiture et la roue.

Aux cris de douleur de la victime, de nombreuses personnes ne tardèrent pas à accourir et à dégager le blessé qui fut transporté à la pharmacie de la Croix-Rouge où il reçut les premiers soins.

Contravention

M. le Commissaire de police a dressé contravention à 5 revendeurs pour avoir vendu avant l'heure d'ouverture du marché.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre les jeunes gens d'un village voisin qui chantaient et faisaient un vacarme épouvantable dans la nuit. Ils seront traduits en simple police.

Les vins de la région

Le Comité d'organisation de la Foire-Concours qui doit avoir lieu du 14 au 28 mai à Toulouse, rappelle aux viticulteurs qu'il y aura un concours de vins et eaux-de-vie et que de nombreuses récompenses seront attribuées aux plus méritants.

Le classement se fera par département. S'adresser pour les renseignements et adhésions au Secrétariat du Comité, 2 *bis*, rue Alsace-Lorraine (Hôtel de la Chambre de Commerce), bureaux de la région Economique.

Bégoux

Diane Saint-Martin. — Une battue aux sangliers est organisée pour jeudi soir 13 avril.

Rendez vous à Arcambal à 1 h. 30 (heure légale).

Lherm

Entre voituriers. — Un voiturier de Lherm, nommé Marcel Fournier, 31 ans, vivait en mauvaise intelligence avec un de ses compatriotes et concurrent, nommé Baldès.

Celui-ci, ayant rencontré Fournier, en gare de Castelfranc, reçut, après un échange de paroles discourtoises, des coups de fouet violents au sujet desquels il porta plainte au parquet de Cahors.

L'enquête se poursuit.

Soturac

Bris de scellés. — A la suite de dissentiments de famille, les scellés avaient été apposés sur une maison de Soturac.

Ferdinand Rey, 33 ans, cultivateur dans cette commune, est accusé d'avoir pénétré dans cet immeuble au mépris de la loi.

Plainte a été portée contre lui pour ce fait.

Le gardien des scellés est également poursuivi en raison du même fait.

Marminiac

Monument commémoratif. — L'inauguration du Monument que la commune de Marminiac a fait élever à ses glorieux enfants Morts pour la France, aura lieu le dimanche 23 Avril.

La municipalité a décidé de conserver à cette manifestation un caractère purement local; c'est dans le calme et le recueillement qui conviennent à une journée de ce genre, que la population rendra, d'un cœur unanime, son hommage d'admiration et de reconnaissance à ses 34 Enfants tombés pour défendre la France.

Le monument, dû au jeune mais déjà brillant talent du sculpteur Montpart, est actuellement terminé. Il sera du plus gracieux effet : sa ligne générale, ses attributs sont du meilleur goût et de nature à satisfaire les plus difficiles.

Duravel

Obsèques. — Samedi ont eu lieu les obsèques de Eloi Rougié, décédé à l'âge de 35 ans.

Eloi Rougié, parti au début de la guerre avait été évacué à l'arrière pour y soigner une malheureuse pleurésie. Après guérison il rejoignait son régiment au camp de Châlons. Peu après on le versait dans l'armée auxiliaire et il fut employé jusqu'à la fin des hostilités à la fonderie de cuivre du Havre.

Une foule nombreuse et une délégation de l'Amicale des démobilisés, dont le défunt faisait partie, avait tenu à accompagner au champ du repos cette nouvelle victime de la guerre.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Puy-l'Evêque

Secours mutuels. — Dimanche, la Société de secours mutuels a procédé à l'inauguration de la plaque commémorative où sont inscrits les noms de ses membres tombés au champ d'honneur et qui est placée dans la grande salle des séances de la mairie.

C'est dans le cadre familial de la Société, au milieu des veuves, ascendants, membres honoraires et participants seulement, qu'a eu lieu cette cérémonie, présidée par M. Géraud Delbreil, président, assisté du bureau au grand complet.

A l'ouverture de la séance, appel est fait par le secrétaire des membres inscrits sur la plaque, et à chaque nom l'assemblée répond : « Mort pour la France! ».

Ce sont : MM. Camille Alagnoux, Urbain Delpeyroux, Jean Delpon, Jean Feydel, Léon Lapeyre, Joseph Reynaly, François Roumégas, Maurice Richard et Etienne Rigal.

M. le Président prononça ensuite un émouvant discours, et lecture du compte rendu financier fut donnée. Le compte rendu a été approuvé.

Figeac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira vendredi 14 avril à 8 h. du soir. Objet de la séance : agrandissement de la place Vival. Affaires diverses.

Correctionnelle. — Dans son audience du 8 avril, le tribunal correctionnel a condamné à 3 mois de prison le nommé Marcheix Louis, 44 ans, de St-Hilaire-Taurieux, pour soustraction d'un portefeuille contenant une certaine somme, au préjudice du sieur Combes, d'Andressac, commnne de Cajarc.

Bagnac

La foire. — Notre dernière foire, contrariée par le mauvais temps n'a pas eu l'importance espérée, vu la hausse sensible sur toutes les marchandises. Le foirail aux bœufs seul était bien garni.

Voici les cours : Bœufs de travail, de 2,500 à 3,500 francs ; taurillons, de 1,200 à 2,500 fr. ; bouvillons, de 600 à 1,200 fr. ; vaches, de 1,500 à 2.500 fr. la paire.

Veaux de boucherie, peu nombreux, de 4,50 à 5 fr. le kilo.

Les porcs gras, en assez petite quantité ont subi une hausse très sensible et se sont vendus de 180 à 210 fr. les 50 kilos, ainsi que les porcelets, qui avaient preneurs de 60 à 140 fr., selon grosseur.

Hausse aussi sur les moutons, vendus de 80 à 150 fr. pièce.

Au marché : Volailles, de 4 à 4 fr. 50 ; lapins, 1 fr. 75 le demi-kilo ; beurre en petite quantité, 4 fr. le demi-kilo ; œufs, 2 fr. 75 la douzaine.

Pigeons, de 5 à 6 fr. la paire.

Pommes, 1 fr. à 1 fr. 50 la douzaine.

Jardinage en assez grande abondance.

Gourdon

Concert. — « L'Union musicale » nous a régalés dimanche soir d'un excellent concert fort bien exécuté.

Le public, très nombreux en raison du beau temps, a été ravi des progrès de notre société qui prend tous les jours plus d'extension.

Nos félicitations aux dévoués exécutants et à leur chef M. Dupas.

Eclairage électrique. — Depuis plusieurs jours nous avons la bonne fortune d'avoir l'éclairage jusqu'à 11 heures et demie du soir.

La population est très satisfaite de ce progrès mais elle se demande pourquoi nos Ediles n'exigent pas que l'éclairage dure jusqu'à minuit, heure de fermeture des cafés ainsi que le porte le cahier des charges.

Etat-civil du mois de mars. — *Naissances* Suzanne Calès, boulevard Mainiol ; Marthe-Georgette Arguel, à Péchagut ; Henriette Vayssières, rue du Colonel Taillade ; Claudine-Etiennette-Hélène Delpuech rue St-Romain ; Emile-Roger Rebeyrol, à Lavaysse ; Hugues-Joseph-Guillaume Leymarie, avenue Cavaignac ; Simone Hébrard boulevard Mainiol ; Yvan-Alfred Lasfargues, à Lavaysse ; Yvonne-Marie-Henriette Malgouyard, à Donadieu ; Denise-Marie-Françoise Delmas, au Titre.

Mariages : Eugène-François Sicard, gendarme, 26 ans, à Salviac et Adèle Moncoutié, sans profession, 24 ans, à Gourdon.

Décès. — Bernard Lafforgue, négociant, 77 ans, avenue Cavaignac ; Pierre Delmas, sans profession, 84 ans, hôpital ; René Benoit, 3 mois, rue Fricasse ; Etienne Denis, sans profession, 74 ans avenue Cavaignac ; Annatollie Mazet, sans profession, 73 ans, veuve Chassagnette, avenue Larroumet ; Guillaume Delpech, cultivateur, 78 ans, à Bajou ; Jean Lalande, tonnelier, 61 ans, boulevard Mainiol.

Payrac

Accident. — Le jour de la foire de Payrac, le sympathique Dr Constant, conseiller général et maire, a été victime d'un grave accident.

M. le Dr Constant, se rendant à Calès en automobile, fut frappé malencontreusement, en pleine poitrine, par le brancard d'un véhicule allant en sens inverse.

On se porta au secours du blessé qui souffrait horriblement des suites du choc violent reçu. Un moment on craignait des lésions internes, mais un examen plus approfondi découvrait plusieurs côtes enfoncées. La blessure, sans être des plus graves, nécessitera de grands soins et un long repos.

Nous souhaitons de tout cœur un rétablissement plus rapide encore à M. le Dr Constant.

Rocamadour

La cigogne. — Une cigogne, légèrement blessée, fut capturée au mois d'août dernier par M. Constant, maire de Rocamadour, qui la laissa en liberté dans la cour de sa ferme.

Pendant la belle saison, l'oiseau mélancolique, gardant une immobilté absolue des journées entières attendit la pâture de ses hôtes. Vint l'époque des semailles ; la cigogne sympathisa très vite avec les laboureurs qu'elle suivit aux champs pour se nourrir de la vermine des sillons. Maintenant, complèment guérie, elle s'envole tous les matins pour fouiller les champs et les bois, et chaque soir, elle rentre fidèlement dans l'abri que lui offre son bienfaiteur.

Parfois, cependant, par les soirées sereines, elle s'attarde pour contempler le ciel. Pourra-t-elle résister au désir de rejoindre ses compagnes?

Souillac

Nécrologie. — Après une longue et douloureuse maladie, M. Edouard Bergerol, conseiller d'arrondissement et conseiller municipal de Souillac, est décédé mercredi.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une affluence considérable de population. M. Edouard Bergerol, était un enfant de Souillac, très sympathique, très aimé. Sa mort a provoqué de vifs regrets.

Au cimetière, MM. Claret maire de Souillac, André Faurie et Delmas, ont adressé le dernier adieu au regretté disparu.

Nous prions la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

BIBLIOGRAPHIE

LA REVUE HEBDOMADAIRE

offrira à ses abonnés, avec le numéro du 15 avril, son quatrième supplément théâtral mensuel « Le Débat de Nicolazic », *mystère en trois actes*, par Henri Ghéon.

Lire dans le numéro du 1er Avril 1922 : Une opinion canadienne sur « Maria Chapdelaine », par M.-A Lamarche. — Histoire du Christ. L'entrée à Jérusalem. Les Vendeurs du Temple, par Giovanni Papini (traduit par Paul-Henry Michel). — L'exposition des « Cent ans de peinture française », par Jacques-Emile Blanche. — La collaboration pu corps médical et du législateur, par Pierre Even, député. — Gustave Flaubert (XII) Conclusion, par Albert Thibaudet.

ABONNEMENTS :

France : Un an, **52** fr. — Six mois, **28** fr. — Etranger **60, 32** fr.

Abonnement d'essai, Trois mois : **12** fr. *(Trois pièces de théâtre).*

Spécimen gratuit sur demande.

Le numéro **1** fr. **50.** — Chèque postal : 176-70.

Plon, 8, rue Garancière, Paris.

LES ANNALES

Une partie du dernier numéro des *Annales* est réservée au voyage présidentiel à travers nos belles colonies de l'Afrique du Nord. Des écrivains illustres, René Bazin, Claude Farrère, les frères Tharaud consacrent de brillantes pages au Maroc, à l'Algérie, à la Tunisie. Dans la même livraison, la comédie de Lucien Descaves : *Pierre Dupont* ; le supplément musical mensuel : des chroniques d'Yvonne Sarcey, André Fribourg, Gustave Le Bon, du Docteur Baudet et de Chrysale. Le numéro abondamment illustré.

En vente partout : 75 centimes

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

A Gênes

De Gênes : La Première Commission, dite des Affaires Russes, se réunit ce matin.

Cette Commission est composée de 40 membres. Elle se bornera à désigner une Sous-Commission, dont feront partie 5 délégués des grandes puissances, 1 représentant de l'Allemagne, 1 de la Russie et 4 délégués des autres nations.

C'est M. Barthou qui y représentera la France.

A la foire de Milan

De Milan : Le roi d'Italie est arrivé ce matin à Milan pour inaugurer la foire demain, en compagnie de M. Facta, de retour de Gênes.

Le bruit court que le roi irait à Gênes pendant les fêtes de Pâques.

L'Angleterre et les dettes américaines

De Londres : Le gouvernement britannique vient d'informer les Etats-Unis qu'il ne fera pas d'objections au paiement des frais d'occupation des troupes américaines en Rhénanie.

Le voyage de M. Millerand au Maroc

De Rabat : M. Millerand a quitté Rabat hier par un temps couvert. Il a été vivement acclamé.

En passant à Kénitra, le Président de la République a félicité la population du sang-froid dont elle a fait preuve lors de l'explosion de la poudrière, puis le cortège a poursuivi sa route vers Meknès où il est arrivé à 17 heures.

Il a quitté Meknès ce matin, après avoir passé en revue les troupes qui vont entamer la dernière étape de la pacification dans l'Atlas du Sud et après avoir reçu les hommages des tribus Zaïanes qui ont fait dernièrement leur soumission.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve ROCHE, née LABIE, et Mademoiselle Céline ROCHE, en religion Sœur Jean-Baptiste des Dames de l'Assomption ; Madame Veuve RELHIÉ et sa famille ; Monsieur et Madame COMBES, contrôleur de la Caisse d'épargne ; Madame PAGÈS et sa famille ; Madame et Monsieur le Docteur Auguste CABANÈS, à Paris ; Monsieur Jules CABANÈS, à Gourdon ; Madame Veuve CABANÈS ; Madame ESTANG et sa famille ; les familles LAURIÉ, de VALON, BALDY, FERRIÈRES, POUJET et tous les autres parents et amis ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Charles LABIE

Receveur des Etablissements de bienfaisance de Cahors

décédé à Cahors le 11 avril, muni des sacrements de l'Eglise.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 12 avril, à une heure 3/4 de l'après-midi.

Assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre Brunies, 1.

Ni fleurs, ni couronnes.

ETUDE
DE
Me Georges FONTANGES
Docteur en Droit
AVOUÉ A FIGEAC (Lot)
(Successeur de son père)

EXTRAIT
DE
Demande en séparation de Biens

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Figeac et suivant exploit de Maître VAYSSETTES, huissier à Figeac, en date du onze avril mil neuf cent vingt-deux, courant mois enregistré ;

Madame Jeanne-Amélie-Gabrielle DELPECH, sans profession, épouse de Monsieur Joseph-Armand-Léopold-Marie CERTES, banquier, avec lequel elle demeure et est domiciliée à Figeac (Lot), a formé contre son dit mari et Messieurs Ernest FAUGÈRE et SAVIGNAC, pris en qualité de syndics provisoires de la faillite dudit Monsieur Joseph CERTES, fonction à laquelle ils ont été nommés par jugements du tribunal de commerce de Figeac, en date des trente-un mars mil neuf cent vingt-deux et huit avril mil neuf cent vingt-deux, une demande en séparation de biens et Maître FONTANGES, avoué à Figeac, a été constitué pour la dite dame sur cette demande.

Pour extrait certifié véritable :

Figeac, le onze avril mil neuf cent vingt-deux.

G. FONTANGES, *avoué.*

DES CADEAUX QUI RESTENT

Pour exaucer un désir
Il faut d'abord le deviner
Offrir un cadeau de chez Mandelli
c'est être sûr de combler le vœu le plus secret.
Venez donc visiter notre
Exposition de Pâques
1er au 15 avril
Vous aurez tôt fait de découvrir parmi tant de jolies choses celle qui plaira parce qu'elle est attendue.
MANDELLI
à
Cahors

VACANCES DE PAQUES
ET
MAUX DE PIEDS

Si vous voulez d'agréables vacances, évitez de souffrir des pieds !

Tout le plaisir d'une journée à la campagne, ou même d'une simple promenade, est totalement gâté si vous souffrez de maux de pieds ou de cors et durillons qui vous font subir de véritables tortures à la moindre fatigue. Du reste, les premiers jours printaniers rendent les pieds plus sensibles que jamais : prenez donc la sage précaution de vous débarrasser de vos divers maux en vous trempant les pieds pendant une dizaine de minutes dans une cuvette d'eau chaude additionnée d'une petite poignée de Saltrates Rodell. Un tel bain saltraté, rendu médicinal et oxygéné fait disparaître comme par enchantement toute enflure, meurtrissure et irritation, toute sensation de douleur et de brûlure ; une immersion prolongée ramollit les cors, durillons et autres callosités douloureuses, à tel point que vous pouvez les enlever facilement sans couteau ni rasoir opération toujours dangereuse. Ce simple traitement peu coûteux remet et entretient les pieds en parfait état, de sorte que les chaussures neuves et étroites vous sembleront aussi confortables que les plus usagées.

Nota. — *Les Saltrates Rodell, sels minéraux extra-concentrés, se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies ; bien se méfier des contrefaçons.*

ON DEMANDE
A l'Ecole Normale d'instituteurs
Un Jardinier
Une femme aide-cuisinière

Bon ouvrier tailleur
est demandé à l'atelier de couture
4, rue du Lycée, CAHORS
Aux appointements ou aux pièces
TRAVAIL ASSURÉ
Se présenter le Dimanche

POUR 6 FR. 25 j'adresse franco contre remboursement riche ECRIN contenant 10 objets bijouterie, Bague, chevalière, Bague Dame, chaînette cou avec médaillon, chaîne montre et Breloque, Bracelet porte-bonheur, Broche perles fines et jolie épingle cravate ciselée. Ecrire **BIJOUX Henri**, 15, Rue Saint, Evreux.

Imprimerie COUESLANT (*Personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE

CYCLES marque **UNION** réputés les plus solides, depuis **285 fr.**
MACHINES à coudre à pédalier, syst. Singer **400 fr.**
5 et 10 ans de garantie, chez les principaux mécaniciens
Louis LENOIR, *constructeur,* 19, rue Vauban, BORDEAUX

Feuilleton du « Journal du Lot » 2

ÉTRANGE FORTUNE

DE

CUNISSET-CARNOT

I

« Sur le coup, personne n'a pris garde à rien, et ce n'est qu'à six heures du soir, que sa vieille cuisinière, la Françoise, voyant qu'il ne rentrait pas pour dîner, a commencé de s'inquiéter. Elle a demandé à tout le village si l'on n'avait pas vu son maître ; mais personne n'en donnait de nouvelles. Rien de rien. Alors, elle s'est rendue chez un des clercs de l'étude, dont le père est le vieil huissier Cortot, le premier flâneur du canton, qui connaît Dieu, le diable et tous ses chemins. Les deux Cortot ne savaient rien. Ils se sont doutés d'un malheur : vite ils ont raccolé sous la conduite du maire et de Boudillot, le garde champêtre, non sans avoir, naturellement, bu un coup chez Laudon. Quelques gamins, comme dans toutes les affaires, s'étaient mis du cortège. On avait des lanternes, car il n'y a pas de lune en ce moment, et chacun avait pris quelque arme, parce que, en somme... on ne sait pas. Les hommes ont toujours peur devant l'inconnu !

« La colonne monta sur la montagne à travers bois, et toutes les minutes on appelait et l'on tirait des coups de fusil ou de pistolet, sur l'indication du garde champêtre qui a servi dans l'infanterie de marine et qui dit qu'on tire le canon comme ça dans les naufrages pour demander du secours. Arrivés au sommet, nos gens se sont divisés en deux troupes : l'une a suivi par les roches, jusqu'aux ruines de Montoyer, l'autre a continué tout droit, dans la direction de Baume, en fouillant les anciennes carrières. Ceux-ci sont rentrés au bout d'une heure environ sans aucun indice. Les autres, au contraire, ont rapporté le peu que l'on sait maitenant.

« Leurs cris et leurs coups de feu attirèrent les charbonniers qui travaillent au delà des ruines dans le bois de la Combe, et l'un d'eux raconta que, le matin, il avait rencontré le notaire qui montait tranquillement la montagne, son fusil à la main, qu'il lui avait parlé, qu'il était de bonne humeur et que, certes, s'il lui était arrivé quelque chose, ce ne pouvait être que par un accident bien imprévu.

« Ce fut tout ce qu'on apprit. A minuit, de lassitude, on revint, et tous se demandaient devant quel mystère on se trouverait le lendemain.

« Beaucoup, dans le village, avaient veillé : les deux cabarets restèrent ouverts jusqu'à une heure du matin « par permission de M. le maire », pleins de clients qui saisissaient complaisamment cette occasion de se retrouver ensemble le verre en main. Quand la troupe rentra, elle s'abreuva comme de raison pour se remettre de ses émotions, puis tous s'en furent au lit en commentant les événements.

« La pauvre vieille Françoise ne se coucha pas, prêtant l'oreille au moindre bruit, espérant toujours que « M. Pierre », comme elle dit, viendrait frapper à la porte. Mais il n'en fut rien.

« A l'aube, nulle autre nouvelle. Tout le village ne causait que de l'aventure, et, comme il arrive toujours, il y eut tout de suite deux camps. Les uns étaient pour le notaire, le plus grand nombre, il est juste de le reconnaître ; mais il y en avait contre, et plus qu'on ne l'aurait cru. Ce cher M. Hennibelle n'a pas d'ennemis ; c'est l'obligeance et la bienveillance mêmes ; pourtant, à cause de la malignité humaine et de la douceur qu'elle éprouve à s'épancher, il s'est trouvé bien des gens pour repousser comme d'un parti pris, toutes les hypothèses raisonnables et pour chercher du mauvais côté le motif de la disparition du notaire. Ils disaient comme cela : « Si Pierre Hennibelle a été victime d'un accident, pourquoi son chien *Sam* n'est-il pas revenu ? » C'était d'une terrible logique. Oui, le chien n'était pas rentré, donc il avait suivi son maître, donc celui-ci l'avait emmené, donc il avait quitté volontairement le pays.

« Enfin, que te dirai-je, on épuisa toutes les suppositions, sans s'arrêter à aucune qu fût satisfaisante.

« Ce matin, les deux clercs, Cortot et Jeannin, ont ouvert l'étude ; c'étaient eux d'ailleurs qui l'avaient fermée hier soir, rien n'était donc changé chez Hennibelle. Mais, quoi qu'il en fût, une inquiétude d'abord sourde et en dessous n'a pas tardé à se produire, et elle a bientôt éclaté.

« Tu sais quelle confiance ton ami inspire à tout le monde, et combien on l'aime ici ; aussi tous ceux qui avaient de l'argent le mettaient chez lui, où on le savait aussi sûrement qu'à la Caisse d'Epargne. Mais quand l'argent parle, le cœur se tait, et quelques déposants du village, voyant que les heures passaient et que le notaire ne rentrait pas, n'ont pu se défendre de vilaines suppositions. Franchement, ce n'est pas naturel non plus qu'un notaire disparaisse comme cela quand il a chez lui les cent et les mille du pauvre monde. On ne peut élever aucun soupçon contre ton ami, cela est bien sûr, mais les gens sont ce qu'ils sont, et tu n'empêcheras pas les paysans de tout voir au travers de leurs intérêts.

On se ramassait sur la place devant cette malheureuse étude, et chacun de dire son mot. Mais il y avait encore plus de stupeur que d'autre chose quand cet animal de lieutenant Vardoux est arrivé. En voilà un qui aurait mieux fait de rester chez lui, par exemple, et d'y boire en paix l'argent de sa retraite ! Il a beau parler de sa décoration, de ses campagnes, de son empereur et de son ami Bazaine, c'est un vilain homme, et qui n'a pas de cœur pour deux sous.

« Que venait-il chercher à Sermezy aujourd'hui, je te le demande! Je crois qu'il avait flairé une sottise à faire, comme d'habitude, et qu'il n'était sorti de sa maison de Velars que pour cela. Quand il a vu le monde rassemblé et qu'on lui eut conté la disparition du notaire, tu crois qu'il a eu un mouvement de crainte ou de pitié pour ce pauvre Hennibelle ? Ah ! bien ouiche ! Il s'est mis à rire, à rire comme un imbécile, en se renforçant, aux éclats, tant qu'il pouvait, se frappant du plat de la main sur la cuisse, et criant à tue-tête : « Ah ! elle est « bien bonne celle-là ! Elle est bien « bonne ! Quelle jolie canaille que « ce bon M. Hennibelle ! Je lui ai « versé hier matin 20.000 francs et « il est parti avec ! Vive la Républi- « que ! Vive la République ! » Cela a fait une révolution. A peine ces horreurs étaient-elles lâchées que la foule a changé d'idées ; tous se sont mis contre le notaire et ils ont marché sur l'étude en disant qu'ils voulaient les meubles, les tableaux, l'argenterie. Ce mauvais sujet de Renaud, le menuisier, qui n'a jamais eu, bien sûr, vingt francs d'économies devant lui, s'est mis à crier avec le lieutenant qu'il était ruiné, que le notaire avait emporté son pain et celui de ses enfants ! Bref, que te dirai-je ? le courant a tourné, et tous les déposants, ne pensant plus qu'à leur argent, voulaient forcer la caisse de l'étude et piller la maison. Ils allaient entrer malgré Cortot qui mettait les volets à la porte vitrée, quand le juge de paix, que l'autre clerc était allé avertir, est arrivé avec deux gendarmes.

« Un calme s'est fait subitement ; il n'y avait plus que le lieutenant à crier, mais on sait de reste que ces sortes de gens ne respectent rien ! Les autres se sont écartés ; le juge de paix a fait placer les gendarmes à la porte avec défense de laisser entrer qui que ce soit. Lui-même est monté sur le perron, et il a parlé comme il convenait. Il a dit d'abord qu'il représentait la loi et que, tant qu'il serait vivant, rien ne se passerait que selon la loi ; qu'il ne comprenait pas ces inquiétudes soudaines que rien ne pouvait encore justifier ; que la position de M. Hennibelle lui était connue, et qu'il était prématuré de prendre sa disparition pour une fuite ; et comme le lieutenant l'interrogeait, il lui a dit tout tranquillement « que s'il ne voulait pas se taire, il le considérerait comme l'auteur du désordre qui pourrait se produire et qu'il lui en ferait porter les conséquences. » Puis il a ajouté qu'il avait mandé M. le procureur de la République par dépêche, qu'il ne tarderait pas à arriver, qu'en l'attendant, les gendarmes allaient garder l'étude et les papiers, et que rien ne serait touché avant que M. le procureur fût présent.

(A suivre)